



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 20 novembre 2008

## Communiqué de presse

### La FFMKR constate un accouchement en douleur de l'article 34 du PLFSS 2009

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2009 (PLFSS), en discussion au Sénat, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a proposé un amendement à l'article 34 qui a été déposé et soutenu par une trentaine de sénateurs.

La proposition de la FFMKR privilégiait le parcours de soins et la prise en charge médicalisée des patients reposant sur des outils médicalisés (comme les bilans), sources de coordination et de collaboration entre les différentes professions de santé.

Après des débats passionnés à la Haute assemblée  
Après un amendement du Gouvernement déposé en urgence  
Après une demande de vote en priorité sur cet amendement  
Après une adoption de cet amendement qui a eu pour conséquences de faire tomber l'intégralité des autres amendements déposés sur l'article 34.  
Après une demande de scrutin public demandé sur l'ensemble de l'article 34.  
Après une annulation du vote sur l'ensemble de l'article 34  
Après un nouveau vote, l'article 34 a ENFIN été adopté par le Sénat.

La FFMKR constate que sur un point de règlement, il n'a pas pu être procédé à un vote à main levée de sa proposition déposée et soutenue par une trentaine de « Sages ».

La FFMKR qui n'est pas opposée à la mise en place de référentiels validés par la HAS, s'ils contribuent à garantir l'efficacité du système de santé constate que l'article 34 a accouché dans la douleur.

Mais, la FFMKR constate et regrette **le retour de la demande d'entente préalable (DEP). DEP qui a pourtant été supprimée en partie il y a 7 mois. La FFMKR relève que le Gouvernement veut complexifier ce qui a été simplifié**

**La FFMKR constate que le Gouvernement ne veut pas utiliser tous les filets de sécurité existants et préfère mettre en place une véritable usine à gaz.**

Messieurs Alain BERGEAU, Président de la FFMKR et, Daniel PAGUESSORHAYE, Vice-président, sont reçu en ce moment - avec les représentants des professions dites de rééducation - par Monsieur Philippe SAUVAGE, directeur adjoint de Cabinet de Madame Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Alain BERGEAU, lui remettra les 10000 signatures de patients issues de la campagne nationale : Touche pas à mon kiné ». Cette action syndicale coup de poing visait à alerter les élus, les professionnels de santé et surtout, les patients qui sont au cœur du dispositif de soins en France sur les risques de forfaitisation des soins.

Il était indispensable que tous les acteurs soient sensibilisés sur les conditions de prise en charge de leur santé et plus particulièrement sur les actes de rééducation en général et de masso-kinésithérapie en particulier.

La FFMKR souhaite qu'enfin les patients, au cœur du système de soins puissent être écoutés.

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Alain BERGEAU, Président**  
**06 80 25 96 34**

